 Herve, le 3 mars 2021

**Avis aux résidents et à leurs familles**

**Objet : Nouvelles dispositions relatives aux visites et aux sorties**

Madame, Monsieur,

Un assouplissement progressif des mesures au sein de la Maison de Repos Sainte Elisabeth, aura lieu, à partir de ce lundi 8 mars 2021

Tout d’abord, nous tenons à vous signaler que la situation sanitaire est saine depuis trois mois. La majorité de nos résidents ayant été vaccinés (au moins 80%), l’AVIQ autorise des mesures d’assouplissements et ce, 10 jours après la seconde dose. Une partie de résidents ont reçu leur deuxième dose dernièrement.
Nous pouvons donc envisager ces nouvelles mesures :

1. Activités

Différentes activités quotidiennes étaient déjà programmées par étages et se déroulaient encore en petits groupes. Nous pouvons, dès à présent, élargir les groupes sans parler de bulles. Il n’y a **plus aucune restriction à la mobilité des résidents dans l’établissement.**

1. Repas

Depuis le lundi 22 février 2021, nous avons organisé les repas (dîners et soupers) **au restaurant pour les résidents qui en ont émis le souhait.**
Les résidents ont été sensibilisés au fait d’occuper les mêmes places à table afin d’identifier les résidents présents en cas de possibles infections.
Le restaurant est aménagé de manière à mettre une distance raisonnable entre les tables.

1. Cafétéria

**La cafétéria est ouverte** depuis le lundi 22 février 2021 **aux résidents** tous les jours de 14h à 17h. **Les familles ne peuvent pas** s’y rendre lors des visites.

1. Visites

Mesures auxquelles chaque visiteur doit se conformer :

* Les règles d’hygiène d’usage (hygiène des mains, de la toux…) ;
* La pratique de l’hygiène des mains : obligation du lavage des mains au savon ou la désinfection au gel hydroalcoolique pour le visiteur et le résident ; à l’entrée et à la sortie de l’établissement, à l’entrée et à la sortie de la chambre. Des distributeurs de gel sont installés à chaque entrée de chambre ;
* Le port du **masque chirurgical par le visiteur** reste obligatoire au sein de l’institution ;
* Deux visiteurs maximum en même temps et qui peuvent **changer tous les quinze jours**. Les enfants de moins de 12 ans sont assimilés à des visiteurs. **Nous vous demandons de nous signaler dès le début de chaque quinzaine, le nom des deux référents** ;
* **Des contacts étroits entre le résident et ses deux visiteurs sont autorisés**. La vaccination protège contre le développement d’une forme sévère de la maladie une fois contractée mais, à ce stade de connaissances, nous ne savons pas s’il protège ou pas de la contagion du virus par une personne vaccinée ;
* **La remise d’objets ou produits alimentaires en direct** entre les visiteurs et les résidents est **autorisée** sans observer la quarantaine ;
* Les visites reprennent plus largement dès ce lundi 8 mars 2021 **entre 13h et 19h sans rendez-vous** au préalable, **du lundi au dimanche**. Un agent vous accueillera pour compléter les formulaires d’attestation sur l’honneur et les registres d’entrée et de sortie. La prise de température est maintenue ;
* **Les visites** se font **en chambre individuelle** et durent **une heure maximum** ;
* Pour les visites en chambre commune, l’une des bulles est invitée à **se déplacer vers un autre lieu favorable au respect de l’intimité.**
1. Sorties

Les résidents peuvent sortir se promener, nous leur fournissons un masque chirurgical.

Si la promenade est encadrée par un membre du personnel, celui-ci respecte les conditions autorisées pour tout citoyen (c’est-à-dire 4 personnes maximum en extérieur). Les courses des résidents réalisées avec un membre de la famille restent soumises au respect des gestes barrières (distanciation, hygiène des mains et port du masque).

La quarantaine des résidents au retour de leur sortie n’est pas autorisée.

Les sorties des résidents en famille sont autorisées dans les conditions prévues pour tout citoyen (chaque membre de la famille peut recevoir un contact rapproché à domicile). Un maximum d’un contact rapproché peut être accueilli à la fois.

Nous souhaitons être progressifs dans cette mesure et autoriser **le retour en famille du lundi au dimanche entre 11h et 19h.** Ces retours devront être communiqués par téléphone (087/69.33.11) au préalable pour une bonne organisation interne. **Uniquement les deux référents prévus par quinzaine sont autorisés à reprendre leur parent.**

Dans le courant d’avril 2021, nous élargirons éventuellement la mesure. Cependant, un résident de retour d’un séjour en famille de plus de 48h sera considéré et testé comme un contact à « haut risque » (J0 et J7) et isolé pendant 10 jours.

1. Salon de coiffure

Depuis le 24 février 2021, les coiffeurs indépendants sont de retour au sein de la Maison de Repos**. Le coiffeur n’est pas autorisé à travailler dans la chambre du résident** mais dans l’espace dédié et aménagé en salon de coiffure au 0 et +1. Cet espace est ventilé en permanence.

Le coiffeur prend en charge un résident à la fois et désinfecte son poste et ses instruments entre chaque résident. Un registre est tenu par l’accueil de la Maison de Repos et les coiffeurs doivent fixer les rendez-vous avec les résidents.

Pour les résidents qui le souhaitent, les rendez-vous peuvent se prendre également dans les salons de coiffure extérieurs. Nous leur mettrons un masque chirurgical à disposition.

Ces nouvelles mesures seront envoyées par courrier postal à un représentant du résident. Nous vous demandons de partager ces informations auprès de votre famille. Si vous désirez nous transmettre vos adresses mails, vous pouvez les communiquer à l’accueil de la Maison de Repos pour diffuser les prochaines communications plus rapidement.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre persévérance dans le respect des règles et nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

A.-S. Derzelle Dr G. Daron

Directrice Médecin coordinateur

Les référents COVID Les chefs de service